

**PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS N°001/OR/DG/DMEQ/2018  
SUIVANT LA DEMANDE DE COTATIONS RELATIVE A L'ACQUISITION DES  
PRODUITS PHARMACEUTIQUES EN FAVEUR DU CENTRE MEDICAL DE  
L'OFFICE DES ROUTES PAR LA COMMISSION DE PASSATION DES  
MARCHES**

**I. PREAMBULE**

L'an deux mille dix huit, le trentième jour du mois de janvier , sous la présidence de Monsieur **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés de l'Office des Routes, en l'absence du Directeur Général empêché, il s'est tenu dans la salle des réunions « RRR » de l'Office des Routes, une séance de la Commission de Passation des Marchés, pour l'ouverture des offres relatives à l'acquisition des produits pharmaceutiques en faveur du Centre médical de l'Office des Routes.

**II. ETAIENT PRESENTS :**

- **Mr. Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, Président de la Commission, représentant le Directeur Général empêché;
- **Mr. José EKWAMBENGO**, Directeur Chef de Département Ponts et Chaussées, membre ;
- **Mr. André TUENDELE MUTOMBO**, Directeur de Trésorerie, membre ;
- **Mr. Jérôme YAMPAMBA PAMBA**, Directeur du Centre Médical, membre ;
- **Mr. William NGANDU MUHALALA**, Chef de Division des Equipements et Services divers, invité ;
- **Mme Flore M'VUEMBA MALOMBA**, Chef de Service /DMA, appui au Secrétariat de la Commission.

La séance étant publique, la Commission a également noté la présence d'un soumissionnaire représenté par :

- **Mr. KASONGO LOMBE**, de NEW CESAMEX

**III. ODRE DU JOUR**

A l'ordre du jour était inscrit un seul point, à savoir, l'ouverture des offres relatives à l'acquisition des produits pharmaceutiques en faveur du Centre médical de l'Office des Routes.

**IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE**

Le Président de séance a ouvert la séance à 14h40', après avoir vérifié que le quorum était atteint pour que la commission siège valablement.

g

b

A

d'

1

n

f

Il a poursuivi en rappelant à l'attention des membres de la Commission, le seul point inscrit à l'ordre du jour de la présente session de la Commission de Passation des Marchés. Il a également fait savoir à la Commission que pour ce marché, quatre (4) dépôts pharmaceutiques ont été contactés, mais que trois (3) ont été reçues.

Cela étant, le Président de la séance a procédé à l'ouverture des offres selon leur ordre d'arrivée.

La situation se présente comme suit :

N° d'ordre	Noms soumissionnaire	du	Jour et heure de dépôt	Montant publiquement en \$ suivant les prix unitaires des articles.	lu
01.	<b>ARAUFAR</b>		Mardi 30 janvier, à 12h42'	935,652	
02.	<b>COMECOM</b>		Mardi 30 janvier, à 12h43'	916,379	
03.	<b>NEW CESAMEX</b>		Mardi 30 janvier, à 13h 21'	880,411	

Après lecture de toutes les offres, le Présent a fait remarquer que le Dépôt pharmaceutique NEW CESAMEX, n'a pas fourni les prix pour tous les produits. A l'issue de l'ouverture des plis, le Président a demandé au représentant présent s'il avait des questions à poser. Celui-ci n'en avait pas. Ensuite la Commission a désigné les personnes suivantes pour faire partie de la Sous Commission d'analyse :

- Monsieur **Jérôme YAMPAMBA PAMBA**, Directeur Centre Médical, Président ;
- Monsieur **Didier ESINA BOKIANGA**, Chef de service financement trésor public /DT membre ;
- Monsieur **Germain KISUBA BAROBA**, Chef de service /DMA, Rapporteur.

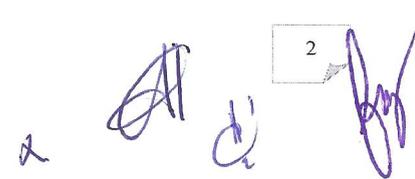
Cette sous Commission dispose d'un délai maximum de deux (2) jours pour déposer le rapport, soit au plus tard le lundi 05/02/2018 à 14h00'.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 15h00'. En foi de quoi, le présent procès verbal a été dressé en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 30/01/2018

Pour la Commission de Passation des Marchés

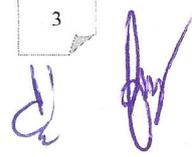
N°	PRENOM ET NOMS	SIGNATURES
01	Alain <b>MUKUNA MWEMBI</b>	

2 

02	José EKWAMBENGO	
03	André TUENDELE MUTOMBO	
04	Jérôme YAMPAMBA PAMBA	
05	William NGANDU MUHALALA	
06	Flore M'VUEMBA MALOMBA	A. M'VUEMBA MALOMBA



a



# PROCES VERBAL DE VALIDATION N°01/DG/CPM/2018 DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

## I. PREAMBULE

L'an deux mille dix huit , le vingt-septième jour du mois de février , sous la présidence de Monsieur **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, en l'absence du Directeur Général empêché, il s'est tenu dans le bureau du Directeur Chef de Département des Ponts et Chaussées , une séance de la Commission de Passation des Marchés de l'Office des Routes.

## II. PARTICIPANTS :

- **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés , Président de séance ;
- **José EKWAMBENGO**, Directeur Chef de Département des Ponts et Chaussées, membre ;
- **André TUENDELE MUTOMBO**, Directeur de Trésorerie, membre ;
- **Léonard SUPERE MONE VUENG**, Directeur des Chaussées, membre ;
- **Jeanne ELUMBA**, Directeur des Ressources Humaines, membre
- **Célestin EKOTO LOLEKE**, Chef de Division Fiscalité et Assurance, représentant le Directeur des Affaires Juridiques, empêché, membre ;
- **Flore M'VUEMBA MALOMBA**, Chef de Service Passation des Marchés /DMA, en appui au secrétariat permanent ;
- **Germain KISUBA BAROBA**, Chef de service /DMA, Rapporteur de la sous commission d'analyse.

## III. ODRE DU JOUR

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir, l'examen et la validation du rapport de la Sous Commission d'Analyse des offres relatives à l'acquisition des produits pharmaceutiques en faveur du Centre Médical de l'Office des Routes.

## IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance a démarré à 14h45'. Le Président de séance a d'abord vérifié le quorum et a constaté que celui-ci était atteint. Ensuite, la parole a été accordée au



Président de la Sous Commission d'Analyse pour présenter son rapport. Ce dernier a souligné, dans son exposé, les grandes lignes suivantes :

Par Demande de Cotations N°01/OR/DG/DMA/CDMEQ/2018 du 23 janvier 2018, quatre (4) dépôts pharmaceutiques ont été consultés, à savoir :

1. **NEW CESAMEX SARL ;**
2. **ARAUPHAR ;**
3. **COMECOM SARL et**
4. **COMPAGNONS.**

De ces 4 dépôts pharmaceutiques seuls 3 ont soumissionné et ont été retenus pour l'analyse.

L'évaluation a été réalisée en trois (3) étapes, à savoir :

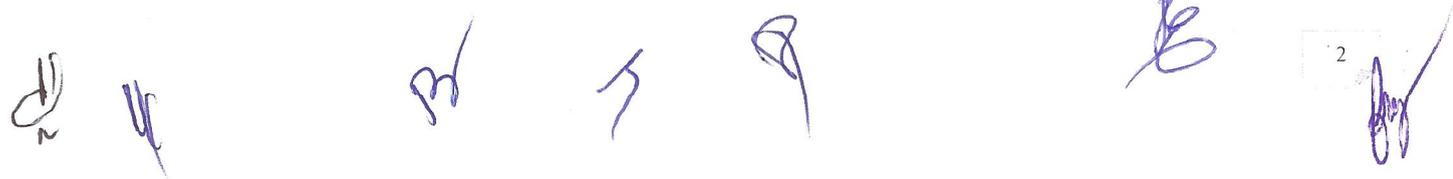
- (a) L'examen préliminaire des offres qui a pour objet de déterminer si les offres reçues contiennent les documents exigés dans la Demande de cotations ;
- (b) L'examen détaillé des offres qui consiste (i) à la vérification des erreurs arithmétiques, (ii) à la vérification des quantités requises dans la Demande de cotations, (iii) à l'évaluation et à la comparaison des prix des offres et du délai de livraison ;
- (c) La proposition d'attribution du marché.

#### **a. Examen préliminaire des offres**

Cet examen consiste à la vérification des documents constitutifs de l'offre tels qu'exigés dans la Demande de cotations. Il s'agit des documents repris dans le tableau ci-dessous :

<b>DOCUMENTS EXIGES</b>	<b>CESAMEX SARL</b>	<b>ARAUPHAR</b>	<b>COMECOM SARL</b>
La lettre de cotations, datée et signée par le représentant du fournisseur dûment habilité	Fournie	Fournie	Non fournie
Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé par le représentant du fournisseur dûment habilité	Fourni	Fourni	fourni
Le projet de lettre de marché rempli, daté et signé par le représentant du fournisseur dûment habilité	Fourni	Fourni	Non fourni

Il ressort de ce tableau que deux (2) fournisseurs ont fourni les documents exigés dans la Demande de cotations. Il s'agit de : **NEW CESAMEX SARL et ARAUPHAR.**



La Sous-commission a rejeté l'offre de **COMECOM SARL** pour n'avoir pas fourni les documents exigés notamment : la lettre de cotations et le projet de lettre de marché. Ainsi, les offres de **NEW CESAMEX SARL** et **ARAUPHAR** sont maintenues pour la suite du processus d'analyse.

## b. Examen détaillé des offres

### b.1. Vérification des opérations arithmétiques

Cette vérification consiste à corriger les erreurs éventuelles de calculs pour chaque offre. La Sous-commission n'a décelé aucune erreur de calcul pour les deux offres retenues.

### b.2. Vérification de la conformité aux spécifications techniques

La Sous-commission a relevé ce qui suit :

- **NEW CESAMEX SARL** n'a pas fourni 38 items sur l'ensemble des produits demandés ;
- **ARAUPHAR** quant à lui, n'a pas fourni 28 items sur l'ensemble des produits demandé.

Les deux (2) soumissionnaires répondent aux spécifications techniques exigées dans la Demande de cotations pour les items demandés.

### b.3. Comparaison des délais de livraison

N°	Soumissionnaires	Délais de livraison demandés	Délai de livraison proposé	Observation
01	NEW CESAMEX	07 jours	7 jours	<i>Respect du délai de livraison</i>
02	ARAUPHAR	07 jours	7 jours	<i>respect du délai de livraison</i>

### b.4 Comparaison des prix des offres

Les observations ci-contre ont été relevées lors de l'analyse :

- **NEW CESAMEX SARL** dans l'ensemble, a obtenu les scores suivants :

Moins disant : 19/290  
Exequo : 204/290  
Non fourni : 37/290



- **ARAUPHAR** : a obtenu les scores ci-après :

Moins disant : 47/290  
Exequo : 204/290  
Non fourni : 24/290

A l'issue de l'exposé fait par le Rapporteur de la sous commission d'analyse, le Président de la séance a accordé, la parole aux membres pour d'éventuelles observations et questions sur le rapport d'évaluation présenté. Les différentes interventions ont tourné autour de :

1. La source de fonds à préciser pour ce marché ;
2. L'absence de la lettre de désignation de la sous –commission d'analyse dans le rapport d'analyse ;
3. La sélection des dépôts pharmaceutiques a été trop restreinte ;
4. L'impact en pourcentage des produits pharmaceutiques manquants ;
5. L'existence d'un certificat de contrôle délivré à tous ces dépôts par l'OCC ;
6. Quid des produits pharmaceutiques non fournis par les deux dépôts (son incidence sur la commande) ;
7. L'absence d'un pharmacien à la commission d'analyse ;
8. Les quantités et montants non déterminés sur la durée d'une année ;
9. La stratégie à mettre en place en cas d'impaiement ;
10. Du point de vue attribution du marché, renforcer cette analyse par une comparaison des prix et voir quels sont les dépôts qui en disposent pour attribuer le marché le marché aux deux dépôts.

### **c. Proposition d'attribution du marché.**

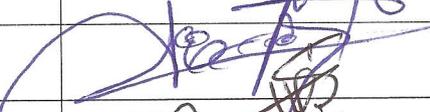
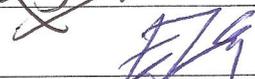
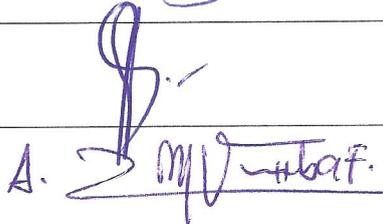
Suite à ces préoccupations, la réunion a été suspendue et ce pour éclaircissement. Ainsi la séance a été reportée au 28 février 2018 afin de permettre à la Sous Commission d'Analyse d'apporter plus de lumière à la CPM, qui du reste, a exigé la présence du Médecin du Centre Médicale et Président de la dite sous commission afin de pouvoir valider la proposition de l'attribution du marché.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, le Président de la séance a suspendu celle-ci à 15h38'. En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 27/02/2018.

**Pour la Commission de Passation des Marchés**

4

N°	PRENOM ET NOMS	SIGNATURES
01.	Alain MUKUNA MWEMBI	
02.	José EKWAMBENGO	
03.	André TUENDELE MUTOMBO	
04.	Jeanne ELUMBA	
05.	Célestin EKOTO LOLEKE	
06.	Germain KISUBA BAROBA	
07.	Flore M'VUEMBA MALOMBA	A. 

**PROCES VERBAL DE VALIDATION N°02/DG/CPM/2018 DE LA  
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

**I. PREAMBULE**

L'an deux mille dix huit , le vingt-huitième jour du mois de février , sous la présidence de Monsieur **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, en l'absence du Directeur Général empêché, il s'est tenu dans le bureau du Directeur Chef de Département des Ponts et Chaussées , une séance de la Commission de Passation des Marchés de l'Office des Routes.

**II. PARTICIPANTS :**

- **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés ; Président de séance ;
- **José EKWAMBENGO**, Directeur Chef de Département des Ponts et Chaussées, membre ;
- **André TUENDELE MUTOMBO**, Directeur de Trésorerie, membre ;
- **Léonard SUPERE MONE VUENG**, Directeur des Chaussées, membre ;
- **Jeanne ELUMBA**, Directeur des Ressources Humaines, membre
- **Jérôme YAPAMBA PAMBA**, Directeur du Centre Médical , membre ;
- **Célestin EKOTO LOLEKE**, Chef de Division Fiscalité et Assurance, représentant le Directeur des Affaires Juridiques empêché, membre ;
- **Flore M'VUEMBA MALOMBA**, Chef de Service Passation des Marchés /DMA, en appui au secrétariat permanent ;
- **Germain KISUBA BAROBA**, Chef de service /DMA, Rapporteur de la sous commission d'évaluation.
- **Didier ESINA BOKIANGA**, Chef de Service Financement Trésor Public/DT.

**III. ODRE DU JOUR**

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir, la poursuite de la séance de la CPM du 27 février 2018 relative à la validation du rapport de la Sous Commission d'Analyse des offres relatives à l'acquisition des produits pharmaceutiques en faveur du Centre Médical de l'Office des Routes par rapport aux éclaircissements demandés à la Sous-commission par la Commission de Passation des Marchés.



#### IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

La séance a démarré à 14h55'. Le Président de séance a d'abord vérifié le quorum et a constaté que celui-ci était atteint. Ensuite, la parole a été accordée au Président de la Sous Commission d'Analyse des offres pour donner des éclaircissements sur les préoccupations soulevées par les membres de la CPM à sa session du 27 février 2018 reprises dans le PV n°01/DG/CPM/2018.

Ainsi, le Directeur du Centre Médical, Président de la sous commission d'analyse a fait la lumière sur les points suivants :

1. Pour ce qui est des financements, c'est le financement de l'Office des Routes ;
2. S'agissant de la lettre de désignation, elle existe bel et bien et sera annexée dans le rapport d'analyse en pièce annexe.
3. Concernant la sélection des dépôts (consultance réduite), tous les dépôts ont les mêmes produits raison pour laquelle la consultance ou la sélection a été réduite et cela ne servait à rien d'élargir la liste ;
4. Concernant le certificat de l'OCC, tous les dépôts pharmaceutiques sont censés avoir subi un contrôle et être en possession dudit certificat.
5. S'agissant des produits pharmaceutiques manquants, suivant la liste ces produits ne sont pas de première nécessité toutefois, ces produits pourront s'acquérir de gré à gré, pour une quantité précise.
6. S'agissant de montant à fixer pour ce marché pour une période d'un an, la somme de plus ou moins de \$50.000\$ est retenue.
7. Quant à l'absence d'un pharmacien dans la sous commission d'analyse, sa présence n'était pas nécessaire étant donné que le docteur y était comme expert.
8. Quant à la stratégie à mettre en place en cas de non paiement ; l'accès au Centre par de tierces personnes résoudrait cet éventuel non paiement, de telle sorte que le Centre deviendra un peu indépendant.
9. Quant à la proposition d'attribution du marché aux deux dépôts pour les produits au prix les moins disant, étant donné que la plupart des produits ont des prix exequo, il serait aisé de ne prendre qu'un seul dépôt.

#### c. Proposition d'attribution du marché.

Au terme de l'examen détaillé, la Sous-commission chargée d'analyser les offres propose d'attribuer le marché d'acquisition des produits pharmaceutiques en faveur du centre médical de l'Office des Routes à « **ARAUPHAR** » pour avoir non seulement présenté plus **d'items moins disant**, mais aussi, pour avoir respecté **les spécifications techniques** ainsi que le **délaï de livraison de sept (7) jours** tels qu'exigés dans la Demande de cotations .

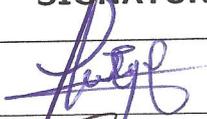
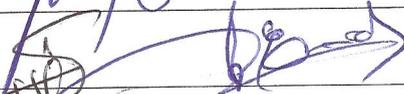
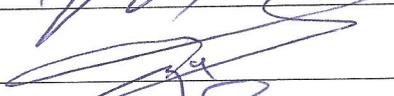


Le coût annuel des produits pharmaceutiques est estimé à plus ou moins 50.000\$ USD. Il est repris, en annexe, la liste des produits pharmaceutiques ainsi que leur prix unitaire. Pour les produits non fournis, une réquisition particulière sera faite en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance a levé celle-ci à 15h30'. En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 28/02/2018.

Pour la Commission de Passation des Marchés

N°	PRENOM ET NOMS	SIGNATURES
01.	Alain MUKUNA MWEMBI	
02.	José EKWAMBENGO	
03.	André TUENDELE MUTOMBO	
04.	Jeanne ELUMBA	
05.	Jérôme YAPAMBA PAMBA	
06.	Célestin EKOTO LOLEKE	
07.	Germain KISUBA BAROBA	
08.	Flore M'VUEMBA MALOMBA	